

IAI8908

SYNTHÈSE DU RAPPORT:

POUR UNE APPROCHE SOLIDAIRE DANS LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE
RAISONS ET PROBLÈMES

présenté par Roberto Aliboni
Directeur des Recherches
à l'Istituto Affari Internazionali, Rome

au 2ème Forum sur la Méditerranée Occidentale
Tanger, 24-27 Mai 1989

Depuis toujours la source des querelles avec les pays industrialisés aussi bien qu'avec ceux en voie de développement, les associations préférentielles communautaires n'ont d'ailleurs pas complètement répondu aux espoirs des partenaires. L'hostilité, l'insuccès de la politique méditerranéenne "globale" et celui du Dialogue Euro-Arabe ont marginalisé la politique communautaire dans la Méditerranée. A cet affaiblissement, l'élargissement à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne -surtout à l'Espagne- a ajoutées des conséquences qui risquent de remettre en question le fondement même des régimes préférentiels, surtout celui des pays du Maghreb.

S'il en existe la volonté, la tâche est aujourd'hui celle de refaire cette solidarité sur de nouvelles bases. Est-ce-que cette volonté existe? Quelles seraient ces nouvelles bases?

En répondant à ces questions, ce rapport se divise en trois parties:

1. les facteurs qui mettent en question l'intérêt de la Communauté à son rapport particulier avec le Maghreb;
2. les facteurs qui, par contre, devraient favoriser le rétablissement d'un rapport particulier et lui donner un fondement dans le nouveau contexte international;
3. les lignes principales d'un rapport nouveau.

1. Communauté et Méditerranée: les facteurs de changement

1.1. Les tendances de l'économie internationale - Les tensions auxquelles l'organisation de l'économie internationale est soumise aujourd'hui ont leur origine dans les profonds ajustements structurels en cours parmi les grands ensembles industrialisés ainsi que parmi ces derniers ensembles et les autres. Le projet de la Communauté d'approfondir sa propre intégration par le complètement du marché intérieur n'est que la réponse communautaire à des transformations générales qui demandent un nouvel équilibre parmi les grands ensembles.

La recherche de ce nouvel équilibre ne se pose pas nécessairement comme un facteur de dissolution du système multilatéral et de protectionnisme. Toutefois, les rapports Nord-Sud n'en seront pas moins influencés. La gestion Nord-Sud dans son ensemble est destinée à prendre une forme bien plus multilatérale. C'est la diversification qui a eu lieu au sein de l'ensemble des pays moins développés qui le demande. Le type d'accord préférentiel méditerranéen, touché par l'élargissement de la Communauté, sera réduit à des marges si modeste qu'on pourra le considérer comme révolu.

La situation actuelle est que la menace venant du Sud, bien que reconnue par tous les pays européens, ne les engage qu'au niveau national et dans leur relations bilatérales. Aucune organisation multilatérale se trouve aujourd'hui pour régler les actions et les intérêts des différents pays européens face à cette menace.

Par conséquent, encore une fois on peut constater une certaine marginalisation de la Méditerranée dans les perceptions et les intérêts européens.

2. Communauté et Maghreb: stratégie et raisons d'un rapport

Les pays du Sud de l'Europe s'intéressent d'une manière non moins vitale que les autres au mouvement centripète qu'on a discuté auparavant, soit du point de vue économique, que du point de vue de la sécurité. Ils participeront donc et donneront leur contribution à ce mouvement. Il ne reste pas moins pour les pays de l'Europe du Sud une exposition particulière aux développements méditerranéens et aux conséquences des politiques américaine dans la région.

L'incompétence de l'OTAN en ce qui concerne la Méditerranée fait que les pays de l'Europe du Sud, bien que particulièrement exposés aux développements régionaux, ne peuvent ni les discuter ni les concorder comme c'est le cas pour les politiques de sécurité de l'Europe centrale. Au lieu du rapport multilatéral qui règne en Europe et qui par rapport aux États-Unis leur donne du poids, le rapport bilatéral qui prédomine dans la Méditerranée ne fait que révéler leur faiblesse.

Puisque l'on peut prévoir que la couverture multilatérale de l'OTAN ne s'élargira point à la Méditerranée et, plus généralement, à la "hors zone", afin qu'une couverture multilatérale soit assurée, il serait alors souhaitable pour les pays de l'Europe du Sud, que l'Europe occidentale le fasse, en tant que Communauté ou UEO. Pour ce pays, une politique de sécurité européenne visant à la "hors zone" serait la meilleure garantie contre le rapport bilatéral difficile, dont nous venons de parler, qui existe avec les États-Unis.

C'est pour cela qu'il faut donc s'attendre à ce que les pays de l'Europe du Sud, tout en agissant comme parties prenantes au mouvement "centripète" en cours en Europe, chercheront à ne pas rester isolés dans la Méditerranée. Pour qu'ils ne restent pas isolés, il sera dans leur intérêt que l'Europe occidentale subisse une majeure intégration politico-militaire et que la "dimension méditerranéenne" soit clairement incluse dans le nouveau concept de sécurité européenne. Si une dimension méditerranéenne fait partie de la politique européenne, alors le fondement sera en place pour que la Communauté rétablisse son intérêt concret vers le Maghreb et la Méditerranée et, par là, de nouvelles politiques de coopération et de privilège.

La condition du rétablissement d'une politique maghrébine de la part de l'Europe est donc que l'intégration politique européenne soit approfondie et que dans le cadre de cet approfondissement les pays de l'Europe du Sud imposent la dimension méditerranéenne comme une priorité par rapport aux autres dimensions prioritaires (intereuropéenne, atlantique, etc.).

Sur la base de cette stratégie qui peut les valoriser, on va examiner les arguments particuliers qui poussent la Communauté à rétablir un rapport privilégié avec le Maghreb.

Stabilité - Il n'y a aucun doutes sur le fait que le bassin méditerranéen se partage entre une zone d'instabilité à l'Est et une zone de stabilité ou de moindre instabilité à l'Ouest.

Dans la perspective d'une plus grande stabilité au Maghreb, il faut souligner le développement de l'UMA. Et si la Libye s'associe, ce développement sera d'extrême importance pour la stabilité de l'UMA et de l'ensemble de la Méditerranée.

Il est dans l'intérêt de la Communauté européenne d'encourager et de renforcer cette tendance à la stabilité dans le Maghreb, au moyen d'un rapport privilégié.

Démocratie - Il existe dans le Maghreb de remarquables tendances à affirmer des formes de démocratie politique. Une fois que l'Europe se pencherait sur sa dimension méditerranéenne, le renforcement de ce mouvement de démocratisation et stabilisation serait pour elle de grand intérêt. Un rapport particulier, s'il est destiné à stabiliser les sociétés maghrébines, serait donc aussi une façon d'aider et de renforcer ce mouvement de démocratisation.

Développement économique et stabilité - Enfin, pour appuyer cette coopération politique, la coopération économique paraît essentielle et complémentaire. En particulier dans des sociétés de jeunes, comme le sont devenues celles du Maghreb, le développement social et économique est une prémisses nécessaire à n'importe quel procédé de démocratisation et stabilisation politique. Un rapport particulier, bien que sur des bases nouvelles, est donc une partie fondamentale au projet de solidarité euro-maghrébine dont nous sommes en train de discuter.

3. Les lignes d'un nouvel accord

Nous avons vu les raisons qui conseillent à la Communauté de rétablir un rapport efficace avec les pays du Maghreb. Cependant ces raisons et cette stratégie sont destinées à échouer si personne ne propose les innovations nécessaires à la mise à jour de ce rapport d'association.

En commençant par les aspects politiques, la première question à aborder est le cadre de l'association. La question de la création d'un cadre spécifique à la Méditerranée occidentale, une Communauté de la Méditerranée occidentale qui rassemblerait les pays du Maghreb et les pays de l'Europe du Sud-Ouest, a été posée. Cependant, il semble impossible de limiter ce rapport spécifique aux pays de l'Europe du Sud-Ouest pour au moins deux raisons: car les pays du Maghreb sont évidemment intéressés par un rapport avec la Communauté dans son ensemble et non seulement avec les pays de la Communauté situés dans les eaux méridionales; de plus, l'argument que nous avons développé dans la deuxième partie de ce rapport soutient que le rétablissement d'une association euro-maghrébine se base sur la décision communautaire d'intégrer dans sa dynamique politique la dimension méditerranéenne à côté des dimensions intereuropéenne et atlantique. Si cet argument est accepté il est évident que les pays de l'Europe du Sud-Ouest, en remplissant leur rôle d'"européenisateurs" de la dimension méditerranéenne, devront le faire à partir du cadre CE-UMA et non d'un cadre institutionnel séparé, comme celui de la Communauté de la Méditerranée occidentale.

Faut-il donc renoncer à envisager un cadre spécifiquement ouest-méditerranéen? Notre réponse, au contraire, est qu'il faut bien créer une solidarité propre à la Méditerranée occidentale. De nos arguments il ressort que la solidarité de la Méditerranée de l'Ouest doit être assurée pour deux raisons fondamentales: car elle remplit une tâche importante de stabilisation régionale et car elle permet un rôle de médiation de la part des pays de l'Europe du Sud-Ouest à l'intérieur de la Communauté par rapport à la présence et aux intérêts des pays maghrébins. Le point alors, est que cette solidarité de la Méditerranée occidentale ne devra pas revêtir les formes institutionnelles ou institutionnalisantes d'une Communauté, mais celles d'une entente politique informelle qui agisse comme un Groupe de coopération diplomatique multilatérale. D'autre part, à l'intérieur de la Communauté les initiatives des pays de l'Europe du Sud-Ouest dans le cadre de la coopération avec l'UMA ne pourront, tôt ou tard, que se reporter aux institutions de coopération et solidarité communautaire, en particulier la Coopération Politique Européenne (CPE).

Quoi qu'il en soit du cadre organisateur, la nouvelle association paraît devoir se différencier par rapport au passé surtout à cause de l'importance accrue qu'elle devrait donner aux initiatives politiques.

Premièrement, elle devra assurer une tâche de stabilisation régionale. Les pays euro-arabes de la Méditerranée occidentale pourraient réaliser un groupe de "surveillance", tel que diverses personnalités l'ont déjà évoqué (de M. Mitterrand, à M. Moubarak et à M. Craxi), qui aurait, un peu comme le groupe de Contadora, la tâche d'intervenir par des moyens politiques sur les crises de la région dans leur dimension locale et régionale et cependant d'empêcher les dégâts des interventions effectuées dans une optique "globale" par les États-Unis et par les pays européens qui, faute de leur propre plateforme politique et militaire, finissent par les suivre.

Deuxièmement, elle devra assurer dans le bassin occidental une approche cohérente et une gestion solidaire de l'environnement, de l'exploitation des ressources et de la sécurité internationale. Cette approche cohérente a été jusqu'ici méconnue et sous-estimée. Bien que l'environnement ait été reconnu comme un domaine escompté de la coopération méditerranéenne et que les études dans le cadre du "Plan Bleu" aient montré l'importance de la question, on a continué à lui donner un rôle mineur simplement parce qu'on a continué à donner une importance secondaire à la question de l'environnement tout court. Deux facteurs sont en train de changer cette attitude et de faire donc de l'environnement un domaine privilégié de coopération interméditerranéenne. D'une part, il est en train de se développer une majeure sensibilité de l'opinion publique mondiale face aux questions de l'environnement. De l'autre, la notion d'interdépendance entre les aspects économiques et ceux de sécurité dans le cadre de cette problématique s'est aussi accrue, de façon à ce que l'on puisse envisager une tâche coopérative d'envergure qui comprenne à la fois le maintien de l'environnement, la discipline de l'exploitation des ressources et la sécurité des transports, des exploitations et des échanges contre l'instabilité et le terrorisme international. Cette tâche ne saurait être affrontée que par les moyens d'une coopération politique.

Troisièmement, la solidarité de la Méditerranée occidentale devra assurer une coopération en ce qui concerne les garanties aux travailleurs qui se déplacent, la lutte contre le terrorisme, le trafic de la drogue et la criminalité organisée, l'extradition et les garanties par rapport aux jugements suivant l'extradition.

En ce qui concerne la coopération économique, le cadre CE-UMA sera plus important que celui du groupe de la Méditerranée occidentale. Dans la nouvelle association -selon la logique évoquée lors de la deuxième partie de ce rapport- la coopération économique devient un instrument et une suite de la coopération politique: c'est l'importance politique que l'UMA assumera pour la Communauté qui amènera celle-ci à rétablir un projet de coopération économique privilégiée et significative. Pour comprendre le genre d'association pouvant être proposé par la Communauté dans le cadre économique international évoqué dans la première partie de ce rapport, on peut essayer d'esquisser un schéma de la CE en 1993.

La Communauté semble devoir se présenter par rapport à ses partenaires méditerranéens, surtout ses partenaires maghrébins, comme a) un marché encore plus dynamique pour les exportations des produits manufacturés et industriels, ouvert toutefois de façon plus homogène aux pays en voie de développement dans leur ensemble (moins de préférences régionales); b) cependant, sur ce même marché une protection subsistera pour les textiles (accord multifibres) et certains secteurs arriérés (moyennant les fonds structurels); c) ainsi, le

marché des exportations agricoles méditerranéennes sera peut-être encore plus difficile à pénétrer qu'il ne l'est aujourd'hui; d) comme un marché avec des services plus unifiés (des banques, au tourisme, aux frêts), avec plus d'avantages pour ceux qui vont les produire à l'intérieur de la Communauté et plus de problèmes pour ceux qui doivent les exporter; e) comme une zone monétaire plus -sinon complètement- intégrée; f) comme une entité particulièrement engagée pour une coopération intereuropéenne orientée sur l'axe Est-Ouest.

Si ce scénario s'avère, même partiellement, il est évident que l'association peut se rétablir seulement à condition de changer et d'adapter ses contenus. Des relations spéciales ou privilégiées ne pourront être établies à partir de préférences commerciales et agricoles qui n'ont pas objectivement de marge, mais à partir des développements qui se trouvent au centre du scénario 1993: les services, la technologie, la politique industrielle, la gestion. Par conséquent, l'association devra favoriser les investissements et les transferts de technologie, la création de sociétés mixtes, particulièrement dans les services, l'amélioration de la formation professionnelle (également par rapport aux migrations). De même que les investissements dans les pays partenaires, l'association devra assurer, par les investissements et les sociétés mixtes, que les associés soient en mesure d'opérer à l'intérieur du marché communautaire avec leurs propres sociétés ou en association avec des sociétés européennes. De même qu'une coopération financière accrue et des garanties réciproques pour l'accès des associés au marché financier européen unifié devront trouver place dans ces nouveaux accords d'association, ainsi que dans le cadre des plus grands liens monétaires qui seraient permis par les progrès de l'intégration financière et monétaire européenne (jusqu'à des "strong currency options" de la part des associés par rapport à l'ECU). Dans l'ensemble donc, la nouvelle association serait enracinée dans le domaine financier-industriel, comme l'étaient les anciennes dans le domaine commercial.

iai ISTE UTO AFFARI
INTERN. ZI DNALI - ROMA

n° Inv. 9497
30 GEN. 1990

BIBLIOTECA